

Déléguée à l'intégration du Land de Brandebourg

Information sur le séjour pour les citoyens ukrainiens et les ressortissants de pays tiers en provenance d'Ukraine

L'ordonnance dite Règlement transitoire sur le séjour en Ukraine a été adoptée après le déclenchement de la guerre en février et est encore valable jusqu'au 31 août 2022. Il permet aux citoyens ukrainiens et aux personnes d'autres pays qui ont séjourné en Ukraine d'entrer en Allemagne sans visa et d'y séjourner légalement sans visa ni enregistrement.

Le règlement est désormais prolongé jusqu'au 30 novembre 2022.

Il contient un changement important qui entrera en vigueur le 1er septembre 2022. À compter de votre entrée sur le territoire, vous ne pourrez plus séjourner que 90 jours en Allemagne sans être enregistré.

Attention : cela s'applique également aux personnes qui sont déjà en Allemagne. Si vous êtes en Allemagne mais que vous ne vous êtes pas encore enregistré, nous vous recommandons de vous enregistrer et de déposer une demande de permis de séjour avant le 31 août 2022.

Toute personne n'ayant pas déposé de demande de titre de séjour avant l'expiration d'un délai de 90 jours doit quitter le pays.

Mise à jour : 05 août 2022